



# PROCÈS – VERBAL

## de la séance du Conseil Municipal

### du 29 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 29 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 novembre s'est réuni à la MAIRIE DE SAGY, sous la présidence de M. Denis PARISOT, Maire de SAGY.

**Nombre de membres afférents au CM** : 15 - **En exercice** : 14 – **Présents ou représentés** : 11

**Membres présents** : MOREY Raphael – BERNARD Marie-Annick – MIELO Claude – BEY Pascal – BERTHAUD Gérard – GERUSA Cindy – MAXIT Delphine – BOULLY Franck – MOREY Valentin

**Membres représentés** : COULON Maryline (représentée BERNARD Marie-Annick)

**Membres excusés** : VERGUET Ghislaine

**Membres absents** : LAMY François-Noël – GUILLOT Jennifer

**Est élu secrétaire de séance** : MOREY Valentin

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Détermination du prix de vente concernant les parcelles BE 189 ; 191 ; 205 et 233 actuellement non viabilisées
3. Délibération pour autorisation au maire à signer une convention avec B.L.I. pour mise à disposition d'une fonctionnaire en remplacement d'une secrétaire de mairie
4. Délibération pour renouvellement de la convention avec le C.D.G. 71 concernant les risques statutaires des agents
5. Prévoyance : après avis favorable du CST - confirmation du montant de la participation communale et du montant de compensation de salaire
6. Délibération pour admission en non-valeur à la suite d'un dossier de surendettement
7. Modification de la délibération 20240051 pour précision concernant la durée et le montant du marché (maintenance et contrôle des poteaux d'incendie par la SAUR)
8. Finalisation des préparations avant installation du panneau lumineux dynamique le 04/12
9. Information concernant la tenue de la commission de sécurité dans le cadre de concerts organisés dans l'église
10. Bilan des travaux concernant la M.A.M. (Coût des travaux, subvention et reste à charge commune)
11. Etude proposition de remplacement de luminaires vétustes par le SYDESL (attente devis)
12. Réfection toiture salle des fêtes
13. Changement du mode d'attribution des subventions aux associations
14. Courrier de la ligue de football : classement du stade
15. Points sur les travaux

#### Questions diverses :

- Information concernant le planning pour mise en place de la collecte des déchets hors foyer
- Information et appel à participation concernant l'élaboration du jeu du Pays de Bresse
- Information concernant la prochaine organisation d'un conseil communautaire à Sagy (date à préciser)
- Travaux des services techniques à programmer dans la cave et l'annexe du presbytère
- Bilan de la journée nettoyage de la nature du 16 novembre
- Compte-rendu des travaux des employés par le 1<sup>er</sup> adjoint

\*\*\*\*\*

#### 1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des modifications ou ajouts sont à apporter au document. Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2024.

2. Détermination du prix de vente concernant les parcelles BE 189 ; 191 ; 205 et 233 actuellement non viabilisées

Mme et Mr COTTET ont adressé un courrier en mairie afin de se rendre acquéreur de ces 4 parcelles pour une surface totale d'environ 1 600 m<sup>2</sup>, le prix de vente du terrain au m<sup>2</sup> est donc à déterminer en tenant compte du prix d'achat en 2016, de l'inflation... Le prix proposé est de 12 €/m<sup>2</sup> pour le terrain non viabilisé. Delphine MAXIT demande si cela correspond au prix du marché. Claude MIELO ce qu'il compte en faire et Franck BOULLY fait remarquer la pente des terrains. Les élus confirment ce tarif à l'unanimité.

Un courrier sera donc envoyé aux demandeurs en précisant que les terrains ne seront pas viabilisés.

Si ceux-ci préfèrent que la commune se charge des démarches pour la viabilisation, celles-ci devant être plus simple, les dépenses engagées seront répercutées à l'euro prêt dans le prix de vente.

3. Délibération pour autorisation au maire à signer une convention avec B.L.I. pour mise à disposition d'une fonctionnaire en remplacement d'une secrétaire de mairie

B.L.I. propose un service de mise à disposition d'une secrétaire de mairie en cas d'absence prolongée, ceci sur un temps de 17.5 h. La commune qui fait appel à ce service se verra facturer les heures effectuées. Les élus décident donc de signer cette convention.

Marie-Annick BERNARD demande s'il y a d'autres emplois pour lesquels une convention peut être signée ? La commune en a signé une pour un informaticien.

4. Délibération pour renouvellement de la convention avec le C.D.G. 71 concernant les risques statutaires des agents

Le contrat actuel arrive à échéance le 31/12/2025. Les élus, à l'unanimité, autorise le C.D.G. 71 à lancer une procédure de marché public auprès des entreprises d'assurance agréées. La décision d'adhérer au contrat fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

5. Prévoyance : après avis favorable du CST - confirmation du montant de la participation communale et du montant de compensation de salaire

La délibération 20240064 prise le 25/10/2024 doit être complétée en y ajoutant la mention « Vu l'avis favorable du CST du 12/11/2024 » et en confirmant le maintien de salaire à 95 % et la participation de la commune à la cotisation à hauteur de 50 %. Le conseil confirme cette mise à jour.

6. Délibération pour admission en non-valeur à la suite d'un dossier de surendettement

Le maire expose que le dossier de la personne concernée par cette créance de 79 € est passé en surendettement, cette somme ne pourra donc jamais être recouvrée, il s'agit donc d'une créance éteinte. Les élus acceptent à l'unanimité.

7. Modification de la délibération 20240051 pour précision concernant la durée et le montant du marché (maintenance et contrôle des poteaux d'incendie par la SAUR)

Le contrôle de légalité a retoqué la délibération initiale n° 20240051 car elle manquait de précisions. Avec l'accord des élus, une nouvelle délibération est prise mentionnant que la convention est signée pour 3 ans et que le montant du contrat est inférieur à 10 000 €.

8. Finalisation des préparations avant installation du panneau lumineux dynamique le 04/12

L'arrêté et les photos du massif ont été envoyés à LUMIPLAN. Il reste le câble d'alimentation à tirer. SAS GALLET ELECTROCONFORT prévoit de le faire le jour-même de l'installation.

9. Information concernant la tenue de la commission de sécurité dans le cadre de concerts organisés dans l'église

Le dossier à présenter à la commission de sécurité afin qu'elle statue est assez conséquent, le délai de réponse n'étant pas sûr dans les temps, le concert a donc été déplacé en l'église de Louhans. La commission a présenté un avis favorable néanmoins avec quelques rappels réglementaires pour ce type d'établissement et des prescriptions. L'église est classée en ERP 4, il faudrait prévoir l'installation de 2 extincteurs et d'une alarme.

Le maire rappelle que toutes les communes sont concernées par le dépôt d'un dossier de demande d'utilisation exceptionnelle de locaux dans les ERP dès lors qu'un bâtiment est utilisé pour une activité autre que celle pour laquelle il est autorisé et que, pour les années à venir, il faudra déposer le dossier 4 mois à l'avance afin de recevoir une réponse dans les temps permettant d'organiser la manifestation.

10. Bilan des travaux concernant la M.A.M. (Coût des travaux, subvention et reste à charge commune)

Le montant total des travaux s'élevait à 97 149.42 €, avec un reste à charge de 58 926.42 € après perception d'une subvention de la CAF d'un montant de 38 223 €, la DETR également sollicitée n'ayant pas été attribuée.

11. Etude proposition de remplacement de luminaires vétustes par le SYDESL (attente devis)

Le devis demandé n'a pas été reçu cette question est donc ajournée.

Le modèle qui avait été choisi fait partie des modèles les plus chers non concernés par la subvention, la proposition de prix concernant l'éclairage des bâtiments publics portera donc sur le modèle CLASSICSTREET.

12. Réfection toiture salle des fêtes

Franck BOULLY ne prend pas part à la discussion. Le conseil ne sera pas en mesure de statuer lors de cette réunion mais en charge la commission.

Gérard BERTHAUD fait un point sur les devis reçus sans citer les entreprises : il ressort de tous les devis le fait que l'échafaudage soit un poste significatif, environ 12 500 € ; une entreprise prévoit le changement mais pas la reprise des poteaux de la façade sud ; le coût augmente selon que les entreprises prévoient l'habillage intégral ou non des bandeaux ; 2 des entreprises parlent de la dépose des bavettes autour du lanterneau, la 3<sup>ème</sup> non, pour une des entreprises la quantité ne correspond pas aux besoins ; plus de plomb ni de fer pour 2 entreprises habillage en cuivre, la dernière en alu ; le taux de TVA est différent sur une des propositions. En conclusion, pour deux entreprises les tarifs se tiennent, la 3<sup>ème</sup> se détache.

La décision devrait être prise avant la fin de l'année soit lors de la prochaine réunion de conseil où la commission donnera son avis sur ces travaux.

13. Changement du mode d'attribution des subventions aux associations

Claude MIELO rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce sont les associations qui doivent remplir un CERFA mis à leur disposition lors de demande de subvention de fonctionnement ou occasionnelle. Claude MIELO pose donc la question de la mise en place dans la commune de ce mode d'attribution, cela fait partie des obligations de la commune, cela responsabiliserait les associations qui auront à fournir des pièces sur leur activité.

Pascal BEY : à partir de quelle somme faire remplir ce dossier ? il faut mentionner un seuil pour la mise en place.

Cindy GERUSA : c'est obligatoire donc à faire.

Un seuil de 200 € est proposé.

Valentin MOREY : moins de 200 €.

Gérard BERTHAUD : cela permet d'avoir connaissances d'informations sur le fonctionnement des associations.

Les élus sont d'accord pour la mise en place de ce mode d'attribution, à prévoir sur le budget 2025 ou 2026 ? Les associations seront à prévenir de cette nouvelle démarche.

14. Courrier de la ligue de Football : classement du stade

Ce courrier explique que le terrain est actuellement classé niveau T5, que suite à une bascule informatique, le classement de certaines installations a été modifié à cause d'une anomalie indépendante de leur volonté et que la commission régionale des terrains et installations sportives de la ligue et du district indiquent que les installations communales sont concernées par ce problème, à savoir absence d'une clôture d'installation sur la totalité permettant d'en marquer la limite. Afin de conserver le niveau T5, les installations doivent être mises en conformité avant le 31/12/2027.

Claude MIELO : est-ce que le bois est considéré comme une clôture végétale ?

Delphine MAXIT : est-il possible de clôturer par rapport aux pylônes ?

Pascal BEY : contraintes supplémentaires, fossés, pas de déboisement possible.

Les travaux d'éclairage ont été déjà effectués cette année.

La commune doit donc décider si elle envisage des travaux ou non ? est-ce que le changement de catégorie correspondra toujours aux résultats du club dans 2 ans ?

Dans un premier temps, le maire va répondre à ce courrier afin d'avoir des explications concernant la bascule informatique présentée comme étant à l'origine de cette non-conformité, mais qui n'enlève aucune responsabilité aux humains utilisant une simple machine ou un logiciel !!

15. Point sur les travaux

Gérard BERTHAUD informe le conseil :

Les convecteurs ont été posés au domicile de Mme VOISIN aux Bullets, il reste le problème de VMC à voir.

Au stade, fuite de robinet, vidange de lavabo cassée dans le lavabo, de la rouille coule du chauffe-eau : le changement de celui-ci sera donc à prévoir.

Mme ROUSSELLE a fini les travaux à 90 % dans le local « 255 Route de Louhans », la commune doit équiper le local d'un extincteur. Le RDV avec le notaire pour la signature du bail peut être pris, mention de l'entretien de l'extincteur à faire figurer.

Étanchéité du balcon logement au-dessus de la boulangerie, seul un devis a été reçu, l'accord pourra donc être signé.

### Questions diverses :

- **Information concernant le planning pour mise en place de la collecte des déchets hors foyer**  
Une réunion de présentation du matériel a eu lieu au SIVOM. Un peu de retard a été pris sur le planning prévu. L'installation des équipements se fera entre février et avril 2025.
- **Information et appel à participation concernant l'élaboration du jeu du Pays de Bresse**  
Le Pays de Bresse travaille à la conception d'un jeu pour fédérer et faire connaître les 88 communes qui le composent. La région subventionne cette création au niveau de l'étude et la distribution de 2000 jeux. Le jeu se présentera comme un jeu de l'oie, une commune par case. Il est donc demandé aux communes de trouver des idées de questions pour adultes et enfants. Le maire informe donc les membres du conseil qu'ils peuvent faire part de leurs idées de questions qui seront transmises au concepteur du jeu.
- **Information concernant la prochaine organisation d'un conseil communautaire à Sagy (date à préciser)**  
Le conseil communautaire est organisé dans une commune différente à chaque réunion qui se déroule un mercredi soir. Sagy devrait recevoir la prochaine réunion au mois de janvier, le maire souhaiterait que la délégation complète du conseil municipal soit présente.
- **Travaux des services techniques à programmer dans la cave et l'annexe du presbytère**  
Les employés communaux auront la charge de fermer l'accès au système de PAC dans la cave des logements du presbytère.
- **Bilan de la journée nettoyage de la nature du 16 novembre**  
La participation a été plutôt faible, environ 20 personnes. Le bourg est globalement plus propre que les abords des routes départementales (cannettes...).
- **Sentier de randonnée PDIPR**  
Une réunion s'est déroulée le 7 courant avec B.L.I. il n'y a pas de circuit sur le domaine privé, l'AFR est considéré comme domaine privé donc les circuits de Sagy ne peuvent pas être référencés.
- **Compte-rendu des travaux des employés par le 1<sup>er</sup> adjoint**  
Débroussaillage manuel poteaux, panneaux, têtes de pont – Nettoyage de la chaufferie – Dégagement d'arbres sur les routes – Entretien du matériel roulant – Tonte – Nettoyage des fleurs pour l'hiver – Ramassage des feuilles – Curage de fossés – Entretien aux écoles.

### Tour de table :

Gérard BERTHAUD : y a-t-il eu un retour concernant l'examen des poteaux incendie ? Le maire doit envoyer un courrier.

Delphine MAXIT : pourquoi aussi peu de participation à la journée nettoyage par les enfants des écoles ? un mot a été mis dans chaque cartable...

Marie-Annick BERNARD : le dire oralement aux enfants qui transmettront.

Delphine MAXIT : date à revoir ? pourtant les enfants font le tri.

Raphaël MOREY : il faut faire le parallèle avec le bénévolat, il y a de moins en moins de monde.

Cindy GERUSA : les écrans, la nouvelle éducation.

Le Maire : il en est de même aux commémorations pour la participation des enfants.

Marie-Annick BERNARD : randonnées des 2 bourgs passe sur les chemins AFR – 3 tronçons ne sont pas qualifiables PDIPR.

Fin de la séance à 22 h 35.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

